



AVIS POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE CANTONNEMENT AU LARGE DE BRESCOU – COMMUNE AGDE

AOUT 2019

Réponse de l'Ifremer à la demande de la DDTM 34 préparée par : Jérôme Bourjea

Relecture : Alain Biseau , Thierry Laugier

Les experts ayant réalisé l'expertise ont certifié l'absence de lien d'intérêts avec le demandeur et le sujet de l'expertise.

Contexte

Le projet de cantonnement est porté depuis 2016 par la Direction du Milieu Marin de la ville d'Agde, gestionnaire de l'Aire Marine Protégée (AMP) Agathoise.

En forme de pentagone, la zone proposée pour le cantonnement a une superficie de 310 hectares et est située au sud de l'îlot de Brescou. Toute activité de pêche, de chasse sous-marine (professionnelle ou loisir), de plongée, de mouillage et de dragage y seraient interdites. A noter un aspect important qui est que la définition du périmètre du cantonnement résulte d'une demande des pêcheurs professionnels d'Agde, suivi d'une concertation avec les autres acteurs locaux.

Un document de 32 pages détaillant la proposition de la zone de cantonnement et la méthodologie de son suivi scientifique et intitulé « Installation d'une réserve marine, sous forme de cantonnement de pêche, au droit de de l'île de Brescou » a été transmis à l'Ifremer le 29 Mai 2019 pour avis.

Commentaires

Le suivi « scientifique » de cette zone de cantonnement a été découpé en 4 grands critères : sociologique, écologique, économique, et de gestion. Ils ont pour objectif de permettre d'évaluer si cette zone aura permis, au bout de 6 ans, le maintien des ressources halieutiques et des habitats naturels afin de soutenir le tissu économique local, essentiellement celui de la pêche artisanale.

- **Critère social :**
 - o Pas de commentaires particuliers. Nous suggérons que le gestionnaire s'appuie sur des compétences scientifiques adéquates pour le traitement de l'information sociologique (universitaire...).
 - o A noter une incohérence entre le texte et le tableau : fréquence tous les 2 ans dans le texte (page 4) et tous les 4 ans dans le tableau (page 22).
- **Critère écologique :** Beaucoup de méthodes de suivi d'indicateurs écologiques marins sont aujourd'hui disponibles, chacune ayant ses forces et faiblesses. Les choix faits dans le cadre de ce cantonnement sont classiques et fonctionnels.
 - o L'analyse des forces et faiblesses des méthodes de suivis (pêche vs observation) est intéressante, elle le serait plus si elle incluait aussi une comparaison observation directe (plongeur) et indirecte (caméra). L'approche caméra devrait être favorisée dans la mesure du possible car elle limite beaucoup de biais liés soit à la présence du plongeur, soit à la pratique de pêche. Une approche de type « staviro » pourrait intéresser le gestionnaire (exemple d'utilisation de cette approche par le Parc Naturel Marin de Mayotte (<https://archimer.ifremer.fr/doc/00373/48421/48642.pdf>)).
 - o L'approche par observateur (plongeur) est largement répandue et validée. Cependant, il serait intéressant que dans le cadre de ce suivi, l'utilisation d'un système en circuit fermé (type recycleur) soit favorisée. En effet, il est démontré

que les comptages en circuit fermé permettent d'observer des espèces farouches non observées par des plongeurs en circuit ouvert (type Loups, Daurades...) et ainsi avoir une estimation plus réaliste de la biomasse spécifique. De plus, cette approche en circuit fermé est maintenant autorisée dans le cadre de la réglementation régissant les activités hyperbares.

- Même si cela est difficile, il serait important de réaliser ces suivis pluriannuels dans des conditions environnementales (lune, marée...) toujours similaires, ces variables environnementales influençant beaucoup la présence/absence et l'abondance de certaines espèces.
- L'approche acoustique est très intéressante, et est déjà employée en routine par exemple dans le cadre de la Réserve Marine de la Côte Bleue. Il est dommage qu'elle soit inscrite dans le document comme optionnelle. Sa mise en place pourrait être pertinente, notamment pour établir des points de comparaison d'objectifs entre différents parcs marins de Méditerranée française.
- Il serait souhaitable, comme pour le critère social, de justifier dans le texte la fréquence de ces suivis présentée dans le tableau page 22

- **Critère économique :**

- Nous suggérons en l'état de justifier dans le texte la fréquence de ces suivis présentée dans le tableau page 22
- Il pourrait être intéressant de se rapprocher du Système d'Information Halieutique d'Ifremer (enquête économique, estimation de l'effort, qualification de la marée, classification de l'engin... – contact harmonie@ifremer.fr), afin d'optimiser les paramètres suivis, et leur codification. Cet échange pourra être l'occasion de discuter de la bancarisation des données, voire de la mise en commun de certaines données disponibles (accord nécessaire de la DPMA).
- Nous suggérons d'avoir une vigilance accrue sur la notion de CPUE en tant qu'indicateur notamment spécifique. En effet, si pour certaines espèces, la CPUE peut être un excellent indicateur de la biomasse, il est nécessaire de la standardiser pour prendre en compte les différents effets influençant ses valeurs, et notamment les conditions environnementales, l'effet pêcheur, le site, la saison, etc.

- **Critère de gestion :** Justifier dans le texte la fréquence de ces suivis présentée dans le tableau page 22

A noter que les deux dernières pages sont déjà incluses dans le document (page 3-4 du Pdf original)

Conclusions

Compte tenu de l'état des ressources exploitées en Méditerranée française, et plus généralement en Méditerranée, ainsi que des mesures de gestion en cours (plans de gestion) et à venir, pour améliorer la condition de ces ressources, l'IFREMER émet un avis favorable à la

mise en place de ce cantonnement. Par ailleurs, IFREMER se félicite que ce projet ait été élaboré (comme indiqué dans le document) en étroite collaboration avec les professionnels de la pêche et l'ensemble des acteurs locaux. A l'image de la Réserve Naturelle Marine de Palavas les Flots, ce cantonnement ne pourra être que bénéfique pour les ressources qui s'y trouvent et les habitats naturels qu'il héberge.